

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s : Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1

M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.

Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).

M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.

M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.

M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.

Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.

Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.

Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 19
TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU - RUE DE BELLEVUE - CONVENTION
CLERMONT FERRAND /CHAMALIÈRES

La DEA réalise des travaux d'adduction d'eau au départ du réservoir des roches, sur la Commune de Chamalières depuis plusieurs années.

Le tracé de cette opération passe notamment par la rue de Bellevue, entre le boulevard Gambetta et la rue des Montagnards.

Cette voie, en limite de Commune entre Clermont-Ferrand et Chamalières, ne dispose que d'une seule conduite d'eau gérée par la Commune de Clermont-Ferrand alimentant la quasi-totalité des riverains.

La Commune de Chamalières a souhaité profiter des travaux initiés par la Ville pour disposer d'un réseau de distribution propre lui permettant de desservir ses administrés.

Le montant total des travaux réalisés par la Commune de Clermont-Ferrand est de 764 422 € HT dont 74 826 € HT seront pris en charge par la Commune de Chamalières sous la forme d'un remboursement à la Ville de Clermont-Ferrand.

La participation de Chamalières sera ajustée en fonction du montant réel constaté en fin de chantier par la Commune de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe entre les Communes de Clermont-Ferrand et Chamalières concernant cette affaire.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2013

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Djamel IBRAHIM OUALI



**TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU
RUE DE BELLEVUE
CONVENTION
CLERMONT-FERRAND/CHAMALIÈRES**

Entre

La Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du déposée à la Préfecture le....., ci annexée.

d'une Part,

Et

La Commune de Chamalières représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du déposée à la Préfecture le....., ci annexée.

d'autre Part,

PREAMBULE

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand réalise des travaux d'adduction d'eau au départ du réservoir des roches, sur la commune de Chamalières depuis plusieurs années.

Le tracé de cette opération passe notamment par la rue de Bellevue, entre le bd Gambetta et la rue des Montagnards.

Cette voie, en limite de commune entre Clermont et Chamalières, ne dispose que d'une seule conduite d'eau gérée par la Commune de Clermont-Ferrand alimentant la quasi-totalité des riverains.

La Commune de Chamalières souhaite profiter des travaux initiés par la Commune de Clermont-Ferrand pour disposer d'un réseau de distribution propre lui permettant de desservir ses administrés.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :OBJET

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation financière de la Commune de Chamalières relative aux travaux effectués par la Commune de Clermont-Ferrand et concernant la desserte en eau des riverains de la rue de Bellevue. La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'un marché subséquent avec l'entreprise EHTP lié à un accord-cadre, règlera la totalité des prestations réalisées directement à l'entreprise titulaire du marché, à charge pour la Commune de Chamalières de rembourser la part lui incombant, identifiée comme telle dans la tranche conditionnelle du marché.

ARTICLE 2 :MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 764 422 € HT dont 74 826 € HT pour la partie de travaux liée à l'installation du réseau d'eau potable pour la commune Chamalières (cf documents annexés).

Le montant réel de la participation de la Commune de Chamalières sera déterminé en fin de chantier en fonction du montant réel payé par la Commune de Clermont-Ferrand et sur présentation du décompte définitif des travaux.

ARTICLE 3 :PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la participation de la Commune de Chamalières sera versé à la Commune de Clermont-Ferrand sur présentation du procès-verbal de réception et du décompte définitif des travaux.

Le paiement des sommes dues devra intervenir selon les règles de la comptabilité publique et sera effectué sur le compte suivant :

- **Titulaire :** Trésorerie Municipale de Clermont-Ferrand,
- **Banque :** 30001,
- **Guichet :** 00301,
- **N° compte :** C630 0000000,
- **Clé :** 38

Fait à Clermont Ferrand, le

Fait à Chamalières, le

La Commune de Chamalières

Le MAIRE

La Commune de Clermont-Ferrand
Le MAIRE,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Djamel IBRAHIM OUALI